



CONSULTATION

Consultation pour le choix d'une régie générale pour l'organisation du village de la Marina Bas-du-Fort pour l'accueil de la Route du Rhum du 9 au 27 novembre 2022.

ARRIVÉE DE LA ROUTE DU RHUM

CONDITIONS GÉNÉRALES :

A) La société candidate devra fournir les documents suivants :

- K-BIS de la société
- Références et note de présentation
- Attestations sociales et fiscales
- Assurance responsabilité civile
- Chiffre d'affaires des trois dernières années
- Délais de réponse : le 25 mars 2022 à 12 heures (heure de Guadeloupe)

Ces éléments seront à déposer à la capitainerie de la Marina Bas-du-Fort sous enveloppe « ne pas ouvrir » en indiquant « Consultation Route du Rhum ».

B) Critères de choix du candidat :

- Prix de la prestation
- Décomposition de la mission en nombre de jours
- Note méthodologique
- Coût de la prestation : 60 %
- Note méthodologique : 40 %

C) Cahier des charges :

- Le régisseur sera placé sur l'autorité de la société SGPG et de sa direction qui assure en concertation avec la Région Guadeloupe l'organisation de la Route du Rhum ;
- La commercialisation du village pourra être assurée par le prestataire, sur la base d'une rémunération en valeur relative, les candidats sont priés de présenter une proposition chiffrée ;
- Programme de la manifestation ;
- Organisation de l'ouverture officielle du village le 9 novembre 2022 ;
- Gestion du village sur la période du 9 au 27 novembre 2022 ;
- Un espace réservé devra être prévu (quai d'honneur et bar) jusqu'au 4 décembre 2022
- Disponibilité du prestataire à compter de la date de notification du marché ;
- Le prestataire devra établir en concertation avec la société SGPG le programme d'organisation et le calendrier d'organisation ;
- Contraintes liées à l'organisation ;
- Définition de la thématique du village en concertation avec la Région Guadeloupe

- Le prestataire devra participer aux réunions de coordination organisées par la Région Guadeloupe ;
- Définition du périmètre du village à partir des plans transmis par la société SGPG ;
- Réalisation du plan d'implantation des chapiteaux et autres structures ;
- Coordination générale avec les prestataires (sécurité, chapiteaux, sonorisation, installations diverses, etc....) ;
- Relation avec les autorités et constitution du dossier sécurité ;
- Préparation de l'animation du 9 au 27 novembre 2022 (évènementiel, visites, conférences, concerts) ;
- Le régisseur devra proposer un ensemble de manifestations sur la période demandée ;
- Les charges étant supportées par la société SGPG, il conviendra de chiffrer le projet d'animation en liaison avec la société SGPG ;
- Le prestataire en liaison avec la société devra commercialiser différentes manifestations (soirées privées, visites du site, etc...) ;
- Un cahier des charges spécifique sera imposé aux restaurants du site par voie de convention ;
- Le prestataire pourra mettre dans son offre toute suggestion complémentaire qu'il soit utile.